

Points Jury : quelles sont les conditions ?

Par **Vegeto75**, le **04/07/2018** à **21:51**

Salut [smile3]

J'ai passé mes rattrapages, et je suis dans l'attente de mes résultats mais je pense que ça va se jouer à quelques points.

Du coup, je voulais savoir si je pouvais bénéficier de points jury.

Mon cas est assez spécifique parce que j'ai validé toutes les matières fondamentales (je suis en histoire), j'ai juste à valider les langues et un cours hors histoire.

Du coup, si je redouble j'aurai à rattraper un cours fondamental (ou j'ai eu 8,5), un cours de langue et une option de 1h30

Et au second semestre je n'aurais qu'un cours de langue, et une option, soit 4h de cours par semestre et pour des matières "secondaires"

Vous pensez que je dois contacter le directeur de jury avant la délibération ?

Merci :)

Par **decastellouis**, le **04/07/2018** à **23:39**

Le jury étant souverain il délibérera en fonction des éléments qu'il juge nécessaire.
Je ne te suggère pas de contacter le directeur du jury , il pourrait très mal le prendre.
Laisse le jury procéder à sa délibération, ensuite tu pourras profiter de la réclamation pour donner une vie à ta demande selon le délibéré final (les résultats).

Par **Vegeto75**, le **05/07/2018** à **01:04**

J'ai fait le calcul de ma probable moyenne sur l'ensemble de la licence (les 3 années), et ça me fait un total de 10,250, pensez-vous qu'ils prennent ça en compte ?

Pour le jury, après la délibération et la publication des notes, il y a aucun recours possible selon le règlement de l'université. Mais je ne vais pas les contacter, je ne veux pas que ce soit

mal pris.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/07/2018** à **07:51**

Bonjour

J'ai été membre de jury cette année en droit et en AES.

On regarde les étudiants que sont assez proche de la moyenne. On observe d'abord les notes dans les matières fondamentales. Si les chargés de TD sont là, on leur demande l'attitude de l'étudiant en TD et s'ils pensent qu'on peut le repêcher. En général, l'avis du chargé de TD est suivi.

En résumé, il faut que votre moyenne générale soit assez proche de la moyenne pour bénéficier de points de jury.

Je viens de vous exposer le régime de ma fac, peut-être que c'est un peu différent dans la votre.

Par **LouisDD**, le **05/07/2018** à **09:20**

Salut

Dans ma fac il faut une moyenne à l'année qui frôle le 10, il y a rarement au dessus de 0.03 de donné...

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/07/2018** à **14:13**

Hé bé ! C'est plutôt sévère !

Par **Vegeto75**, le **05/07/2018** à **16:38**

Salut, merci pour vos réponses :)

Concernant mon cas, j'ai validé tous les cours fondamentaux, sauf un au premier semestre où j'ai 8,5, ce qui m'a plombé c'est les langues, et un cours sur travail informatique, à ces cours j'ai pas plus de 6.

Mais les cours les plus importants sont validés. Du coup je serai dans un cas où je devrais refaire une année avec 4 cours à rattraper mais avec un seul cours qui concerne réellement ma licence ? (2 sont des langues, 1er et second semestre)

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/07/2018** à **11:49**

Bonjour

Cela peut paraître ridicule mais c'est comme ça.
Le jury ne peut pas trop rehausser votre moyenne.
Il faut vraiment que vous soyez proche de 10.

Par **Vegeto75**, le **06/07/2018** à **14:09**

9,90 c'est tout de même assez proche non ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/07/2018** à **15:08**

Pour certaines fac oui, pour d'autres non.

Chaque fac a sa façon de fonctionner, c'est pour ça que je répond toujours au conditionnel aux questions sur les points de jury.

Après si vous nous dites que vous avez validé toutes vos majeurs et que c'est surtout les langues et l'informatique qui vous plantent, au bout d'un moment faut pas déconner !
J'espère que votre jury sera dans le même esprit [smile4]

Tenez nous au courant.

Par **Vegeto75**, le **07/07/2018** à **13:19**

Oui pas de soucis :)

Et oui c'est bien les langues et l'informatique qui me plante, j'ai eu 4,5 sur 10 (coef 3) et pareil pour l'anglais (coef 6 si on cumule les deux semestres) :/

Par **Vegeto75**, le **09/07/2018** à **22:54**

Vous pensez que je dois faire un mail au prof qui dirige le jury pour lui expliquer ma potentielle situation ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/07/2018** à **08:15**

Bonjour

Non ça ne se fait pas !!!

Par **Vegeto75**, le **11/07/2018** à **15:04**

Salut, d'accord je vais éviter alors :)

Par **marianne76**, le **11/07/2018** à **15:10**

Bonjour

Sauf dans l'hypothèse d'une erreur matérielle évidemment

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/07/2018** à **15:15**

Effectivement !

Ma réponse ne concernait que le cas de Vegeto.

Les membres du jury se rendront bien compte des matières qui font chuter sa moyenne.

Par **marianne76**, le **11/07/2018** à **15:17**

Bonjour

On est d'accord

Par **Vegeto75**, le **12/07/2018** à **00:18**

Merci à vous en tous cas :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/07/2018** à **08:14**

Bonjour

De rien ! Tenez nous au courant

Par **Vegeto75**, le **25/07/2018** à **15:10**

Salut, comme promis je vous tiens au courant.

J'ai bien eu ma licence d'histoire, et sans avoir besoin des points jury (tant mieux). Merci quand même pour toutes les informations que vous m'avez donné :)

Par **LouisDD**, le **25/07/2018** à **18:09**

C'est gentil de donner des nouvelles ! D'autant plus qu'elles sont bonnes ! Félicitations pour votre année, et bon courage pour la suite

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/07/2018** à **08:43**

Bonjour

Félicitations !

Bonne continuation

Par **Vegeto75**, le **29/07/2018** à **14:40**

Merci à vous :)

Bonne continuation aussi !

Par **Adja**, le **19/09/2019** à **13:13**

Bonjour,

Je viens de recevoir mon relevé de notes mais le jury ne m'a pas accordé mon diplôme de master pour cette raison: mes notes au semestre 3 ne respecte pas les règles édictées car j'ai une note inférieure à 8 (j'ai eu 7) et pour valider il faut une note minimum de 8 et 2 UE avec une note supérieure ou égale à 8 qui peuvent être compenser alors que moi j'en ai trois (7; 9; 8,25). En gros je devais avoir(8; 10; 8,25) pour valider donc il me manque 2 points c'est à dire 1 point sur chaque UE et j'ai pas eu droit aux points jury

Pour précision mes moyennes :

Semestre 1: 11,5/20

Semestre 2: 11,2/20

Semestre 3: 11,3/20

Semestre 4: 15/20

Qu'est-ce qu'il faut faire pour contester la décision du jury pour qu'il m'accorde mon diplôme de master d'autant plus que j'ai une moyenne annuelle de 13/20 ?

Merci de votre aide

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/09/2019** à **14:30**

Bonjour

Il faut comprendre que ce n'est pas à cause du jury que vous n'obtenez pas votre diplôme mais à cause des modalités d'examen qui ont fixés une note éliminatoire.

Il n'y a rien à contester car c'est parfaitement légal de fixer une note éliminatoire du moment que c'est précisé dans les règlements d'examens.

Aussi et surtout les points de jury ne sont pas un droit mais une faveur qu'on vous accorde.

Un étudiant ne peut rien exiger.

Vous pouvez toutefois tenter de faire un recours, mais il y a très peu de chance que vous obteniez gain de cause.

Par **Adja**, le **19/09/2019** à **14:44**

Merci beaucoup de votre réponse je vais quand même tenter un recours administratif

Par **marianne76**, le **21/09/2019** à **13:10**

Bonjour

Effectivement si c'est prévu dans le règlement des examens aucune chance que le recours aboutisse

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/09/2019** à **14:50**

@Adja : Si vous partez réellement sur un recours, pourriez-vous nous tenir au courant de la décision qu'elle soit positive ou négative ?

Par **Splene13090**, le **09/04/2020** à **15:28**

Bonjour,

Je suis en 1ere année de licence

J'ai une moyenne de 9,3 pour le 1er semestre, je n'ai pas validé la langue et la philo mais je suis en sciences de l'éducation

Sur mon bulletin il y a marqué que je suis en attente

Est ce que je peux espérer avoir les points du jury ?

Où est-ce qu'il faut que j'attende d'avoir passé les examens du 2ème semestre ? Comment est-ce que ça se passe ?

Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/04/2020** à **13:25**

Bonjour

Si vous avez reçu un bulletin de note c'est que le jury a délibéré sur vos résultats du premier semestre. Par conséquent, vous n'avez pas eu de points de jury pour le premier semestre. Cela était prévisible puisque 0.7 points ça commence déjà à faire beaucoup. Il faut vraiment être très très proche de la moyenne pour espérer obtenir des points.

La mention "en attente" est sans doute l'équivalent de la mention "ajourné". Et effectivement, cela veut dire que vous devez valider votre second semestre (à 10.7) pour obtenir votre année

Je vous souhaite une bonne continuation

Par **Splene13090**, le **10/04/2020** à **13:36**

D'accord merci de votre réponse

Par **Sophie M**, le **04/07/2020** à **22:31**

Bonjour,

Mon université a décidé d'organiser les rattrapages au mois de Septembre, suite à des difficultés rencontrées lors du coronavirus. Pendant la période du confinement, il était précisé par le doyen que cette hypothèse serait exclue.

Aujourd'hui, je dois aller aux rattrapages pour 0,22 points. Toutes mes notes sont correctes à l'exception de deux cartons (3 et 4 à cause d'un souci technique de ma part pendant l'épreuve) qui m'ont fait plonger la moyenne.

Cependant je suis prise en Master 2 en alternance pour la rentrée (avec une entreprise dont le contrat est signé). Le début de mon contrat est fixé au 1er septembre.

Je ne sais pas quoi faire ! Je suis totalement perdue, est-il possible de demander des points de jury ? Dois-je contacter le doyen ? Que faire ?

Merci pour vos réponses.

Par **marianne76**, le **04/07/2020** à **23:26**

Bonjour s'ils avaient voulu vous donner des points jury ils l'auraient fait lors de la délibération . Chaque est délibéré et plus particulièrement des cas comme le votre.

Le doyen n'a rien à faire dans cette galère le jury est souverain .

Vous pouvez toujours saisir le président de jury pour lui demander pourquoi vous n'avez pas été rattrapé (il peut y avoir différentes raisons)

Donc conclusion il faut que vous repassiez septembre

Par **étudiante en droit 21**, le **19/09/2020** à **04:04**

Bonjour,

Étant en 1 ère année de licence droit, j'ai pu valider mon S2 à 10,19, cependant j'ai obtenu seulement 9,40 pour mon S1 en ayant validé aucune matière fondamentale (9 pour chacune d'elles). En compensant les deux semestres j'obtiens donc une moyenne de 9,798. Pensez-vous que je puisse demander l'aide du jury afin d'obtenir quelques points supplémentaires? Si, oui comment les contacter?

Merci de votre aide.

Par **marianne76**, le **19/09/2020** à **09:18**

Bonjour

Le jour de la délibération c'est le jury décidera si oui ou non il vous les accordera sans que vous ayez à faire une quelconque . Vous êtes assez loin et vu la structure des notes je ne suis pas optimiste .

Je ne vous conseille pas de ne contacter les membres du jury, ce ne serait pas bien pris .

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/09/2020** à **09:59**

Je rejoins Marianne !

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **19/09/2020** à **10:25**

Bonjour,

En général, même si ce n'est pas une règle absolue, les notes sont remontées à la condition que l'élève soit à 0.2 maximum de la moyenne, et ce n'est pas obligatoire du tout, vous pouvez donc rater votre année à 0.21 près comme à 0.11 près.

C'est à la discrétion du jury qui d'une part, va considérer si vous êtes en LD1/2/3, ils sont un peu plus coulant en LD1, considérant sans doute qu'il faut le temps de prendre le rythme ou autre mais, encore une fois, le delta est infime et souvent contenu dans le delta entre 9.8 et 10.

Sont aussi pris en compte les résultats passés, le comportement de l'étudiant en TD etc...

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/09/2020** à **07:53**

Effectivement, de nombreuses facs se fixent un maximum de 0.2 point car cela correspond aux points que peut gagner un étudiant inscrit dans une unité libre d'enseignement.

Quoique à Aix-Marseille, certains engagements associatifs pourraient permettre d'obtenir 0.5 point bonus ? <https://www.valeursactuelles.com/societe/luniversite-daix-marseille-la-propagande-egalitaire-est-valorisee-par-des-points-de-bonus-123804>

Perso, j'aurais plutôt préféré que l'on accorde un tel bonus aux étudiants contraints de travailler durant leurs études

Par **Noemie 9898**, le **27/09/2020** à **07:54**

Bonjour je me permets de vous interpeller pour une question bien particulière, voilà je suis dans une situation très délicate je suis actuellement en troisième année de licence de droit j'ai validé tous mes blocs hormis celui de fondamentales du 1er semestre, ce qui fait que je me retrouve avec une moyenne de 9,6. Ce premier semestre je l'ai passé avec de grosses difficultés j'ai perdu mon papa durant l'année ce qui m'a énormément affecté pendant le reste de l'année. Je voulais savoir quels étaient mes recours et mes possibilités de demandes possibles pour faire valoir ma situation ? Un redoublement serait pour moi une épreuve supplémentaire très difficile à gérer

Merci beaucoup

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/09/2020** à **09:39**

Bonjour

Tout d'abord, je vous adresse mes sincères condoléances

Ensuite pour être honnête, il faut voir ce redoublement comme une opportunité de rebondir.

En effet, admettons que vous faisiez un recours et que vous obteniez gain de cause (ce qui est très peu probable), vous allez obtenir votre licence avec des points de jury. Cela sera plus un handicap car vous aurez des chances infimes d'intégrer un M1. D'ailleurs les sélections étant terminées pour cette année, il va falloir attendre l'année prochaine pour candidater.

Alors que si vous redoublez cette année et que vous validez vos majeures du S1, cela convaincra d'avantage les jury de M1, d'autant plus si vous expliquez la cause de votre redoublement dans votre lettre de motivation.

Bref, il ne faut pas voir ce redoublement de façon négative, cela vous permettra au contraire de mettre plus de chance de votre côté pour intégrer un M1 en démontrant que vous avez amélioré vos résultats.

Par **Asta77**, le **05/07/2021** à **00:55**

Bonjour,

Mon cas est le suivant : j'ai validé mon S4 avec 10,951 de moyenne mais le S3 je l'ai foiré que ce soit avec 6,4 de moyenne. Je suis parti aux rattrapages. J'ai réussi les matières à petit coeff mais pas les majeurs. Je me retrouve entre 8,933 ou 9. Pour passer en Ajac dans ma fac il faut avoir 9 de moyenne et là aussi je suis pas sur d'avoir 9. Je souhaiterais savoir si c'est possible que le jury me donne les points pour passer en ajac ou même de valider ma matière (il faut que j'ai 9,049)

Merci d'avance

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/07/2021** à **07:24**

Bonjour

Encore une fois, j'insiste sur le fait que la décision du jury est souveraine.
Cependant, je pense qu'il est en effet probable que le jury puisse vous repêcher.

A combien s'élève votre moyenne à l'année ?

Par **Asta77**, le **05/07/2021** à **10:41**

Bonjour,

Ma moyenne elle est de 8,67 pour la 1ère session. J'attends les résultats des rattrapages maintenant. Le S3 j'ai eu 6,4 de moyenne mais j'ai pu rattraper les mineurs, mais je suis

persuadée d'avoir encore raté les majeurs quand je calcul je reste très proche de 8,93 et 9,2 de moyenne du S3. Lê S4 j'ai pu le validé à 10,951.

Par **Asta77**, le **05/07/2021** à **10:42**

Je voudrais savoir aussi si c'est possible qu'un jury puisse repêcher pour que je puisse passer en Ajacc

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/07/2021** à **12:01**

Comme je vous le disais dans mon premier message, c'est une appréciation souveraine ! Il est donc compliqué de répondre à cette question. On ne peut pas être dans la tête des membres.

Tout ce que je peux vous dire, c'est que si j'avais été membre de votre jury, j'aurais voté pour votre passage en Ajac car avec 8.93 vous êtes très proche de 9.

Par **marianne76**, le **05/07/2021** à **12:04**

Bonjour

On ne peut pas répondre à la place de votre jury.

C'est lui qui décide à partir de quelle note il regarde à repêcher ou pas .

Je peux vous donner simplement mon sentiment personnel.

Si vous n'avez pas la moyenne dans les matières fondamentales et vous semblez en être loin , et avec votre 6,4 au semestre 3 je suis plus que pessimiste, mais une fois encore ce n'est que mon sentiment personnel.

Par **Asta77**, le **05/07/2021** à **12:44**

Merci beaucoup pour avoir pris votre temps à me répondre j'aurais juste une toute dernière question si toute fois on me donne pas les points pour être en ajac parce que du coup j'ai à valider que 3 matières fondamentales je pourrais demander un recours administratif pour être au moins en Ajac?

Par **marianne76**, le **05/07/2021** à **12:49**

Bonjour

" Que trois matières fondamentales" Vous trouvez que c'est peu ? Si elles sont appelées fondamentales c'est qu'elles sont importantes .

Pour répondre à votre question la réponse est non. Une fois encore comme vous l'a indiqué Isodore le jury est souverain et s'il décide de ne pas vous racheter il est parfaitement dans son droit, aucune procédure ne changera cela.

De toute façon je vous mets en garde contre le système AJAC, notre faculté n'admet plus d'AJAC, non pas pour pénaliser les étudiants mais parce que cela ne fonctionne pas. Etre à cheval sur deux années c'est très dur et au final le plus souvent c'est l'échec .

Par **Asta77**, le **05/07/2021** à **14:41**

D'accord je comprends.

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de m'avoir répondu vraiment j'espère alors validé mon année avec les rattrapages sans passer par une ajac et faire une bonne L3

Par **marianne76**, le **05/07/2021** à **15:02**

Je l'espère pour vous vraiment

Par **Uzaa**, le **13/07/2022** à **23:28**

Bonjour

9,87 avec (+0,13) que faut il comprendre ? L'année est validée ou pas ? Car je suis noté AJ

Les points du jury sont compris dans la moyenne (9,87) ou à rajouter donc $9,87 + 0,13$ qui fait donc 10

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/07/2022** à **23:54**

Bonsoir

Effectivement, je comprends que le jury vous a accordé des points pour vous monter à 10. Il faut contacter votre scolarité pour savoir pourquoi vous êtes toujours en AJ.

Par **Toto**, le **16/07/2022** à **21:22**

Bonjour,

Mon jury viens de passer et je viens de recevoir les résultats. Stupeur, je suis à 0.01 point de la mention très bien. Contacter le jury peut il me permettre d'avoir la sainte mention ?

Merci à tous de vos réponses !!!

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/07/2022** à **09:49**

Bonjour

Non ! Le jury est souverain !

Dans ma fac, depuis que les mentions n'apparaissent plus sur les diplômes, certains jury n'accorde plus de points pour passer à la mention supérieure. Bref, les points de jury se sont seulement attribués repêcher des étudiants proche de la moyenne.

Il est possible que votre fac adopte la même politique.

Par **RivMar**, le **20/07/2022** à **02:32**

Bonjour,

Ce message pour partager mon expérience avec les points jury, car je sais que beaucoup se posent la question. La voici :

En L2 droit-journalisme à l'université de Lille : + 0.081 points

En L3 droit privé à Panthéon-Assas : + 0.04 points

En M1 droit notarial à Panthéon-Assas : + 0.07 points

En ce qui concerne mon M1, les points supplémentaires m'ont été accordés à la suite d'un recours adressé au Président du jury d'examen. Voilà ce qui s'est passé : à cause d'une copie perdue puis retrouvée, mon relevé de notes a été modifié (à la hausse) après les délibérations, faisant passer ma moyenne de XX,65 à XX,93. Quand le jury a délibéré au regard de la première (et fausse) moyenne, il n'a pas souhaité m'accorder de points supplémentaires. Mais au vu de ma situation (j'ai pu établir que la copie a été perdue puis retrouvée après les délibérations, j'ai parlé de la session de remplacement COVID à laquelle j'ai participé, j'ai joint un certificat de travail), le jury a accepté de délibérer au regard de la bonne moyenne et m'a accordé les points supplémentaires.

Enfin, je peux confirmer qu'outre la validation (passage à 10/20), les points jury sont aussi attribués pour le passage à une mention supérieure (du moins dans les universités par lesquelles je suis passé).

Finalement, je déduis de mon expérience les choses suivantes :

- S'il s'agit pour le jury de vous octroyer moins de 0,1 point (0.081, 0.07, 0.04), les choses paraissent bien emmanchées (mais attention : le jury reste souverain).
- En revanche, pour vous en octroyer 0.35, cela paraît déjà beaucoup plus compliqué.
- Dans tous les cas, si vous estimez mériter des points supplémentaires (dans la limite du raisonnable, évidemment), n'hésitez pas à former un recours. Etayez-le, joignez-y des pièces, montrez que vous n'avez pas ménagé vos efforts. Mieux vaut se voir opposer un refus que d'avoir des regrets. Après tout, on ne peut vous dire que "oui" ou "non"...

Par **Tessie**, le **21/10/2022 à 14:40**

Bonjour,

J'ai une question à vous poser, est-ce que ça serait judicieux d'envoyer un mail pour demander au jury de m'accorder 0,1 point afin que je puisse obtenir mon diplôme. Je vous explique la situation, j'habite en région parisienne et je fais mes études à l'université d'Orléans. À côté de mes études pour des raisons financières je travaille notamment pour pouvoir faire le trajet Paris Orléans. C'est un très bon master mais je n'arrive pas à le valider.

L'an dernier j'étais ajournée, j'ai décidé de recommencer j'ai pu valider mon Second semestre à 10,33 au Rattrape ainsi que le mémoire à 10,50 par contre le premier semestre n'a pas été validé j'ai eu 9,46. Et au total j'e suis à 9,9 de moyenne le jury du diplôme ont décidé de ne pas m'accorder de point je suis un peu Perdue.

Surtout Quand je pense à tous ses efforts qui n'ont pas payé, je tenais à ce diplôme je suis perdue

Au premier semestre il me reste deux matières à repasser dont missions de service juridique et Cedh les autres matières de ce bloc ont été validées ainsi que le second semestre et le memoire.

S1 moyenne 9,46

- Droit International 10 coeff 3
- Assurance 10,1 coeff 2
- Marche public 12 coeff 4
- contentieux des contrats 10,50 coeff 4
- Concurrence 11 coeff 4
- Propriété publique 11 coeff 4
- Mission de service juridique 3 coeff 4

- cedh 6 coeff 4

Je devais repasser repasser au rattrapage concurrence, propriété publique, mission et cedh.

S2 moyenne 10,20

- droit international 13 coeff 2

- QPC 10,50 coeff 2

-fiscal 11 coeff 2

-JP locale 10,30 coeff 2

-procédure administrative 10 coeff 2

- droit constitutionnel 7 coeff 2

-européen 11 coeff 2

- concession 11 coeff 2

- mémoire contentieux 10 coeff 2

Memoire de fin d'étude 10,50 coeff 10

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/10/2022 à 15:33**

Bonjour

[quote]

J'ai une question à vous poser, est-ce que ça serait judicieux d'envoyer un mail pour demander au jury de m'accorder 0,1 point afin que je puisse obtenir mon diplôme.

[/quote]

Comme expliqué dans les messages précédents : Non !

Un étudiant n'a pas à solliciter le jury : au mieux votre mail ne sera pas lu ou pris en compte, au pire ce sera mal pris et pourrait au final se retourner contre vous.

Et lorsque le jury s'est réuni, c'est fini ! Un étudiant ne peut pas solliciter une nouvelle convocation.

[quote]

Et au total j'e suis à 9,9 de moyenne le jury du diplôme ont décidé de ne pas m'accorder de point je suis un peu Perdue.

[/quote]

Là pour le coup c'est plutôt vache ! Cependant comme je l'ai souvent dit chaque jury est

souverain. Et arrivé au niveau du Master les exigences sont plus fortes, voilà pourquoi certains jury n'accordent pas de points.

[quote]

-Mission de service juridique 3 coeff 4
- cedh 6 coeff 4

[/quote]

De manière générale, difficile d'accorder des points de jury lorsqu'il y a des notes en dessous de 5.

Vous pouvez toujours tenter d'en discuter avec le ou la responsable du Master, mais il faudra prendre des pincettes.

Par **Tessie**, le **21/10/2022 à 15:39**

Merci à vous, oui je vais essayer d'en discuter avec mon responsable de master. Oui en effet je suis à 9,91 de moyenne. J'ai mon père pendant mes rattrapages du premier état hospitalisé je n'étais pas très bien moralement ça énormément joué aussi. Mais bon je suis un peu déçue ...

Merci à vous

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/10/2022 à 15:43**

Je compati !

En avez-vous parlé avec vos enseignants ?

Par **Tessie**, le **21/10/2022 à 16:11**

Pas vraiment :/
Mais je vais en discuter avec mon responsable de master.

Merci à vous

Par **Amzox**, le **29/06/2023** à **20:27**

Bonjour,

je suis actuellement en troisième année de licence AES, j'ai cependant une moyenne de 9.798 penser vous que le jury pourrez m'accorder les points afin que je valide mon année.

cordialement.

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/06/2023** à **06:58**

Bonjour

Tout dépend du nombre maximum de point que le jury est prêt à accorder. Par exemple, dans ma fac c'est 0.2 point, par conséquent il faut avoir au minimum 9.80.

Chaque jury est souverain.

Par **Kevin7**, le **25/07/2023** à **11:23**

Bonjour,

Je suis étudiant de M2 à Université Paris Saclay. En fait, après avoir consulté mes notes, j'ai eu 6 sur une matière de coeff 3 en session 2 (6.5 en session 1), le seuil pour être compensé est 7. J'ai discuté avec mon respo du M2 pour avoir le point jury afin de compenser la note de cette matière, il m'a dit qu'il faut attendre la décision de jury annuel qui aura lieu début Septembre.

J'aimerais avoir il y a combien de possibilité que je puisse valider mon année. Parceque je suis à la recherche d'une thèse et sans avoir la décision du jury je peux rien faire.

J'ai eu 10.58 en 1e semestre et presque 12 en 2e semestre. Merci d'avance.

Cordialement

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/07/2023** à **12:57**

Bonjour

Il est difficile de répondre car nous ne sommes pas dans la tête du jury.

Toutefois compte-tenu de votre moyenne au second semestre, je pense qu'ils pourraient faire preuve de clémence.

Si vous vous êtes positivement remarqué durant l'année (notamment en participant activement), cela peut aussi jouer en votre faveur.

Je suppose que vous avez fait un mémoire lors de votre M2. Si vous souhaitez poursuivre avec votre directeur ou directrice de mémoire, vous pouvez dès à présent reprendre contact avec pour si il/elle accepte sur le principe de vous encadrer en thèse. Vous pourrez alors réfléchir au sujet. Vous n'avez pas besoin d'attendre septembre pour faire cela.

Par **Nico G**, le **27/07/2023** à **16:48**

Bonjour,

Je suis actuellement en deuxième année de Master. J'ai validé la première année avec succès et ai acquis toutes les UE

--> Moyenne générale : 14,11

--> Formations transversales S1 & S2 : 16,57 & 15,40

--> Formation de spécialités S1 & S2 : 13,77 & 13,07

--> Formation professionnelle S1 & S2 : 13,40 & 13,49

Cette année, à l'heure où j'écris, la situation est la suivante :

--> Moyenne générale : 13,87

--> Formations transversales S3 & S4 : 14,67 & 15,48

--> Formation de spécialités mineure S3 : 13,75

--> Formation de spécialités majeure S4 : 5

--> Formation professionnelle S3 & S4 : 14,35 & 14,32

Dans l'ensemble de l'année tout s'est bien passé MAIS j'ai raté une épreuve dans l'UE de spécialités majeures. En effet, malgré mes révisions je suis tombé sur un sujet que je n'ai pas

su traiter et ai eu la note de 5/20 coeff 3.

A l'intérieur de cette UE se trouve une autre note, coeff 2 que je n'ai pas encore reçu...

En faisant des calculs de moyenne je me suis rendu compte que pour avoir une moyenne de 10, il me fallait au minimum 17,5/20 sur cette autre note...

Or cela me semble difficile étant donné qu'il s'agissait d'un travail de groupe que j'ai réalisé avec deux personnes qui n'ont pas fait leur partie car ils étaient pas mal pris par l'alternance (et moi aussi) et pas très sérieux. De plus je ne pouvais pas entièrement le faire à leur place, bref les travaux de groupe...

Etant anxieux de cette situation, j'ai contacté la responsable de formation et il n'y a pas de fonctionnement de compensation entre les UE sauf pour les UE de formation professionnelle sur une même année...

Soit le jury me fait valider cette UE par décision, si ce n'est pas le cas je devrais faire un rattrapage pour ce module afin d'obtenir mon M2.

Etant donné qu'à part cette note, tous mes UE sont bons, que mon comportement a toujours été correct (assiduité, etc.), pensez-vous que le jury me fera une fleur lors de leur assemblée, qui aura lieu SEULEMENT le 28/08 histoire que je passe tout de même de bonne vacances ?

Merci pour vos réponse ;)

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/07/2023** à **14:13**

Bonjour

Comment je le dis à chaque fois, il est très compliqué d'être dans la tête des membres du jury.

Toutefois lorsqu'on regarde l'ensemble de vos notes, on comprends que ce 5/20 est un accident, ce qui laisserait penser que le jury pourrait faire preuve de clémence.

Par **Nico G**, le **30/08/2023** à **13:43**

Bonjour,

J'ai appris hier que le jury a décidé de ne pas valider mon master...

Je dois donc faire un rattrapage du devoir concerné.

Cela doit-être dû au règlement de la formation mais je trouve ça complètement absurde.

En effet dans d'autres formations les UE peuvent se compenser, parfois il est autorisé d'avoir une UE en dessous de 10 mais moi rien de tous ça.

Il s'avère que l'UE en question est à 8,73 et il n'y avait que 2 matières à l'intérieure (coefficient 5 et 3). Nous étions censé avoir un autre devoir coefficient 1 qui n'a jamais eu lieu car les cours ont été commencé puis annulé, si nous aurions eu ces cours j'aurais pu me rattraper !

A l'inverse d'autres UE ont 5 matières, c'est complètement disproportionné...

J'aimerais savoir s'il est judicieux et possible de pousser un coup de gueule contre cette décision ou du mois contre le règlement de la formation et si oui comment ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/08/2023** à **14:31**

Bonjour

[quote]

En effet dans d'autres formations les UE peuvent se compenser, parfois il est autorisé d'avoir une UE en dessous de 10 mais moi rien de tous ça.

[/quote]

Jusque là rien d'anormal, les modalités de contrôle des connaissances sont fixées par les responsables du Master. Voilà pourquoi il peut y avoir des différences

[quote]

Nous étions censé avoir un autre devoir coefficient 1 qui n'a jamais eu lieu car les cours ont été commencé puis annulé, si nous aurions eu ces cours j'aurais pu me rattraper !

[/quote]

Si ce contrôle figure dans les modalités de contrôle des connaissances, cela vous permettrait éventuellement de faire un recours (en effet il me semble qu'une fois déposée elles ne peuvent plus être modifiées)

Il faut voir avec l'administration si vous pouvez consulter les modalités de contrôle de

connaissance de votre Master (pour l'année vous concernant, donc 2022-2023)

[quote]

A l'inverse d'autres UE ont 5 matières, c'est complètement disproportionné...

[/quote]

Ce n'est en aucun cas un motif de contestation. Les responsables de Master sont libre dans l'organisation de leur plaquette.

[quote]

s'il est judicieux et possible de pousser un coup de gueule contre cette décision ou du mois contre le règlement de la formation et si oui comment ?

[/quote]

Pas un coup de gueule, mais demander des précisions quand aux modalités de contrôle des connaissances comme je vous l'ai suggéré plus haut.

Par **Nico G**, le **03/09/2023 à 19:19**

Bonjour !

J'ai contacté la responsable de formation et elle m'a indiquée que le jury a bien pris en compte la situation dont je vous avais parlé (matière commencé mais non terminé).

Concernant les modalités de contrôle de connaissances je n'ai eu que cette réponse : "les modalités sont larges quant à leur forme, DS, projets, soutenances... et bien évidemment dans le cas où un module ne peut être réalisé pour une raison ou pour une autre il ne peut y avoir d'évaluation associée".

Le jury a estimé ne pas pouvoir me donner mon diplôme car la matière dans laquelle j'ai eu 5/20 fait partie de ma spécialité de majeure...

Par **LILI57**, le **18/06/2024 à 21:39**

Bonjour

J'ai été ajournée à mon master 1 "droit des affaires internationales " avec la note de 9,857. Ce Master n'offrant pas de rattrapages, j'espérais un geste du jury de 0,143 pour l'obtention de mon diplôme.

Puisse-je tenter un recours gracieux auprès du jury pour arriver à 10.

Merci pour votre réponse.

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/06/2024** à **07:44**

Bonjour

Il faut dans un premier temps contacter le responsable du Master.

C'est vrai que c'est un peu salaud de vous laisser sur le carreau pour 0.143 point (bien évidemment, il faudra formuler cela autrement dans votre mail).

Par **Ada230**, le **03/07/2024** à **16:39**

Bonjour,

Je suis en L2 LLCER A PARIS 3

J'ai obtenu une moyenne de 10,955 au S3 et 8,239 au S4 avec les rattrapages. Ce qui me fait une moyenne générale de 9,597

Pensez vous qu'avec la délibération du jury je peux validé mon année ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/07/2024** à **06:45**

Bonjour

Impossible de répondre car c'est différent d'une fac à l'autre.

Par exemple, dans la moyenne, vous n'aurez pas obtenu de points de jury car ils estiment que "0.5" ça fait déjà trop.

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/07/2024** à **06:54**

Bonjour

Je répondrai comme sur l'ensemble des mes messages sur ce sujet : il est impossible de donner une réponse catégorique à la question des points de jury car les jury sont souverain.

Je peux simplement prendre pour exemple ce qui se passe dans fac où l'on va jusqu'à 0.2 point, donc dans votre cas vous auriez eu votre année aux points de jury.

Néanmoins, c'est peut-être une règle différente qui s'applique dans votre fac.